

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	229.80		229.80	160.00	69.80	43.63
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	617.10		617.10	882.80	265.70	30.10
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	846.90		846.90	1 042.80	195.90	18.79
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	846.90		846.90	1 042.80	195.90	18.79

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00		1 000.00			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	1 211.56				1 211.56	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	600.92		1 211.56		610.64	50.40
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	812.48		211.56		600.92	284.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	1 659.38		714.36		945.02	132.29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales			540.00		540.00	100.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 659.38		1 254.36		405.02	32.29
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	846.90		1 042.80		195.90	18.79

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 659.38

1 254.36

A.M.K
Société par actions simplifiées de 1 000 euros
Siège social : 58 PLACE HENRI LORITZ – 54000 NANCY
907 996 698 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Procès-verbal des décisions des associés de A.M.K en date du 29 juin 2024 à 10 heures.

Je soussigné Monsieur Tolga KIZILKURT, agissant en qualité de Président et seul associé de A.M.K, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique mentionne les conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement :

A. Salaires versés à Monsieur Tolga KIZIKURT, Président-associé, au titre de son contrat de travail.

Il a été conclu avec Monsieur Tolga KIZIKURT, Président-associé, un contrat de travail pour la fonction de Façadier.

Salaires bruts : 0.00 euros

B. Salaires versés à Monsieur Tolga KIZIKURT, Président-associé, au titre de son mandat de Président.

Il a été conclu avec Monsieur Tolga KIZIKURT, Président-associé, une rémunération pour son poste de Président.

Montant des charges salariales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Salaires bruts Présidente : 0.00 euros

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 600.92 euros de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice - 600.92 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur - 1 211.56 euros

Affectation d'une résultat ;

- En report à nouveau, - 600.92 euros, soit après affectation - 1 812.48 euros.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : aucune distribution
- Exercice n-2 : aucune distribution
- Exercice n-3 : aucune distribution

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par les associés pour servir et faire valoir ce que de droit

Le Président